

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 3

Artikel: Ça marche aussi sans télécommande des PTT
Autor: Arnoczky, Paul M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une petite modification de la commande de sirène suffit:

Ça marche aussi sans télécommande des PTT

Paul M. Arnoczky, ing. dipl. EPF, Uhwiesen, DC Uem

Comment faire fonctionner plusieurs sirènes sans télécommande des PTT? C'est l'enfance de l'art! Un spécialiste de la protection civile «branché» sur l'électronique en a fait l'expérience et tiré d'ores et déjà les conséquences dans sa commune. Vous trouverez ci-après le détail de cette suggestion qui ne manquera pas, ici et là, d'être retenue et mise en pratique.

Le coffret de commande de type ZSS 79 répond entièrement aux prescriptions en matière d'alarme. D'une construction très robuste, il fonctionne parfaitement quand on en a besoin, même s'il est resté inutilisé pendant un certain temps.

Mais pour que nous soyons assurés en permanence du bon fonctionnement de l'installation, l'Office fédéral de la protection civile a édicté un règlement selon lequel toutes les sirènes doivent être testées simultanément deux fois par an.

Cette commande générale présente le gros inconvénient qu'il n'est possible de commander qu'une seule sirène à la fois. Cependant, de nombreuses petites communes ont préféré installer, à la place d'une sirène de 11 kW, deux, voire trois sirènes de 4 kW.

Avantages de l'installation décentralisée:

- lorsqu'on a 2 ou 3 sirènes – même si 1 ou 2 d'entre elles sont endommagées ou tombent en panne –, on dispose toujours encore d'un moyen de donner l'alarme;
- lorsqu'on a une installation décen-

tralisée, la répartition du son est plus régulière et plus agréable;

- la concentration d'énergie est également répartie. En conséquence, il n'est pas nécessaire de renforcer l'ensemble du réseau de câble appartenant à la commune, comme c'est le cas pour les sirènes de 11 kW.

La commande générale ne peut d'ailleurs pas être installée dans de nombreuses petites communes, du fait que

- a) une télécommande planifiée sur le réseau des PTT n'existe pas encore
- b) aucune télécommande régionale ou territoriale n'est planifiée.

Ces communes doivent donc provisoirement continuer de commander leurs sirènes une à une ou recourir à un autre système autonome.

Une légère modification du coffret de sirène de type ZSS 79 permet cependant de réaliser très aisément un tel projet.

Le schéma 1 montre l'une des solutions possibles.

Il suffit simplement de monter un relais dans chaque commande de sirène (il y a suffisamment de place pour cela). La commande générale est munie d'un bloc d'alimentation supplémentaire de 24 VDC, de telle sorte que la télécommande continue de fonctionner sur courant de faible intensité. Dans ce cas, la liaison peut se faire par le câble de l'armée ou par une ligne louée aux PTT ou encore par l'installation appartenant à la commune.

Toute suggestion sera la bienvenue!

hwm. Les membres de la protection civile sont des gens pleins d'imagination: les spécialistes de la protection civile ne cessent en effet de découvrir, au cours de leur mission, de nouvelles voies permettant d'aborder tel ou tel problème d'ordre organisationnel ou technique. Il arrive hélas trop souvent que de telles solutions soient mises au point en petit comité et, dans le meilleur des cas, exclusivement appliquées au sein de l'organisation de protection civile concernée. Bien souvent, la commune voisine ou une organisation de protection civile d'une toute autre région de la Confédération serait bien contente de pouvoir bénéficier des idées novatrices d'autres «casques jaunes». *Protection civile* est la plate-forme idéale qui pourrait contribuer à la diffusion de telles innovations.

Si donc vous avez, par exemple au cours d'exercices, trouvé de nouvelles voies dans l'un des nombreux secteurs liés à la protection civile, écrivez-nous ou téléphonez-nous. Un exemple: vous avez mis au point une nouvelle méthode permettant de soulever une charge; vous avez mis sur pied un exercice original grâce auquel vous gérez plus efficacement l'état-major de votre direction locale.

La revue *Protection civile* publiera les rapports qui lui parviendront à ce sujet et se tient prête à rédiger un article en collaboration avec les instigateurs. Les suggestions et articles dignes d'intérêt seront récompensés.

Notre adresse: Rédaction *Protection civile*, case postale 2259, 3001 Berne, téléphone 031 25 65 81.

On aurait grand avantage à ce que les commandes de sirènes soient d'ores et déjà équipées dans ce sens par la firme Landis+Gyr qui les fabrique.

Nous avons réalisé cette installation dans notre commune d'Uhwiesen avec trois sirènes fonctionnant sur la ligne appartenant à la commune. Cela marche parfaitement.

Commande générale de plusieurs coffrets de sirène

